

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 26 février 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Messieurs et Mesdames : Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire.

Délibération n° 2 : Budget primitif 2026 CCAS

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 193 610€

Dont

- 945 610 € en section de Fonctionnement
- 248 000 € en section d'investissement

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Ainsi fait et délibéré le 12 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PUJOL

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)